

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2025***Procès-verbal***

Présents :

Franck ANTOINE - Dominique BERTHIER - François BOUCROT - Jean-Paul GACHIGNARD - Annick GUEGUENIAT - Fabienne GODEC - Marie-Sophie LECOCQ
Maryse LEMAITRE - Patrice LOUIS - Edwige MATHIEU - Monique MATHIS - Nadine MOËNNER - Catherine NIVAUT - Bertrand ORAVEC - Philippe RENAUD.
Bernard ROYER - Nicole VERGNET.

Excusées :

Monique MICARD-JULÉ - Michelle ROUX.

Ordre du jour :

- 1) Adhérents.
 - 2) Situation économique.
 - 3) Cotisation 2026.
 - 4) Subventions 2026.
 - 5) Traitement des demandes de subventions Sports et Loisirs
 - 6) Activités des Commissions.
 - 7) Questions diverses.
-

1) Adhérents

Le CCR compte à ce jour 901 adhérents, en progression de 3,7% depuis le 1^{er} janvier. Cet effectif résulte de :

- 74 arrivées (*55 l'an passé sur la même période*),
- 42 départs (*62 l'an passé sur la même période*).

L'accroissement global du nombre d'adhérents est satisfaisant. Pour la 1^{ère} fois dans l'histoire du CCR, le nombre d'arrivées en régions rejoint celui des arrivées dans les Deux-Sèvres.

2) Situation économique

La situation économique du CCR, quoique toujours saine, tend à se dégrader.

Les projections à la fin de l'année permettent d'estimer :

- des recettes à hauteur de 62 800 €,
- des dépenses à hauteur de 61 200 €

Soit un excédent de l'ordre de 1 600 € sur l'exercice 2025.

L'excédent ainsi dégagé serait alors très en deçà de ceux observés les années précédentes, à savoir :

- 5 183 € en 2024,
- 8 628 € en 2023
- 11 631 € en 2022.

Alors que, dans la même période, le niveau de la cotisation ainsi que les taux et les montants des participations sont demeurés inchangés, les dégradations progressives des résultats au cours de ces dernières années résultent :

- principalement, de l'augmentation importante et régulière du montant et du nombre des participations versées aux adhérents dans le cadre de leurs activités sports et loisirs (coûts en hausse de 21% en 2024).
- accessoirement, de l'accroissement du nombre des activités que le CCR organise et subventionne,
- à la marge, de la diminution des revenus financiers liée à la baisse des taux d'intérêt.

Sauf action particulière et volontaire, le résultat risque de devenir négatif dès l'an prochain et le déficit devrait alors inexorablement s'accélérer au fil des ans au risque de mettre en péril à moyen terme l'existence même du CCR.

L'augmentation de la cotisation serait à elle seule insuffisante pour assurer, dans la durée, l'équilibre des comptes.

Le conseil d'administration considère que la préservation de l'équilibre des comptes passe par les deux leviers que sont :

- l'actualisation du niveau de la cotisation (inchangé depuis 2010),
- la refonte de la politique de subvention au regard notamment de la nature des activités, des taux appliqués et du plafond annuel de 90,00€.

Le conseil d'administration décide d'actionner le premier levier au 1er janvier 2026 et d'engager, début 2026, une réflexion sur le second volet avec la volonté de déterminer de nouvelles règles pour 2027.

3) Cotisations 2026

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de porter le montant de la **cotisation annuelle 2026 à 30,00 € par adhérent**.

4) Subventions 2026

Dans l'attente des résultats de la réflexion qu'il va mener, le conseil d'administration décide de **reconduire les taux et montants des subventions** rappelés ci-dessous :

Les pourcentages d'intervention :

- 50 % du montant pour les activités culturelles, sportives et de loisirs pratiquées régulièrement et exercées au sein de structures légalement constituées,
- 15 % du montant pour les séjours et week-ends en France organisés par le CCR,
- 10 % du montant pour les séjours et voyages à l'étranger organisés par le CCR.

Les justificatifs doivent être envoyés de préférence via le bouton "Contact" du site internet ou, à défaut, par courriel.

Le plafond d'indemnisation :

Le plafond annuel d'indemnisation, toutes activités précitées confondues, est de **90,00 €** par adhérent.

Les exclusions :

Sont exclus :

- les activités ou spectacles occasionnels,
- les soins et cours dispensés par les professions paramédicales ou d'esthétique,
- les stages.

L'envoi des chèques-culture :

Comme les années précédentes, les adhérents "*Hors Niort*", ayant plus de 6 mois d'adhésion au 31 décembre et à jour de leur cotisation au 15 janvier, se verront attribuer un chèque culture d'une valeur de 20,00 € par foyer. Ce chèque sera expédié à la fin du premier trimestre 2026.

5) Traitement des demandes de subventions sports et loisirs

En parallèle du dossier relatif à la refonte de la politique en matière de subventions (cf. §2 ci-dessus), le conseil d'administration a ouvert un second dossier prioritaire. Il concerne le traitement et le paiement des demandes de subventions.

Le CCR reçoit annuellement, par courrier électronique ou par courrier postal, environ 600 demandes de subventions. Après le traitement de la demande, le paiement est réalisé, au choix de l'adhérent, soit par chèque bancaire, soit par virement.

Le nombre de demandes croît au fil des ans à un rythme supérieur à celui de l'augmentation des adhérents.

La charge de travail induite devient considérable et repose quasi-exclusivement sur le Trésorier. Elle entraîne, en période de fortes sollicitations, des retards de traitement préjudiciables aux intérêts des adhérents et peu valorisants pour l'image du CCR qui risque, à court délai, d'être submergé par la vague.

Pour y remédier, une étude a été initiée pour automatiser le processus de traitement à partir d'outils informatiques et bureautiques spécifiques destinés aux bénévoles du CCR, voire directement aux adhérents.

Les travaux sont conduits par la Commission Moyens de Gestion et de Communication avec le soutien métier du Trésorier. L'étude de faisabilité et d'évaluation du coût est en cours. Elle repose sur le cahier des charges réalisé par le Secrétariat.

6) Activités des commissions

Commission Animation loisirs :

- Le traditionnel repas d'automne s'est tenu le 14 octobre. Comme les années précédentes, il a été largement apprécié,
- La soirée Beaujolais Nouveau est programmée pour le 27 novembre au restaurant du golf de Niort,
- Un après-midi Bowling aura lieu le 11 décembre, il s'agit d'une activité nouvelle,

- Les après-midi Scrabble et Loto sont reconduits et se tiendront respectivement les 13 janvier et 10 mars prochains.
- L'apéro dînatoire dansant et un après-midi jeux sont en cours de préparation,
- Le gymnase de la MAIF accueille, selon un rythme hebdomadaire, un cours de gymnastique gratuit (46 inscrits), une séance de kinésio-gym payante (15 inscrits) et une séance de Pilâtes payante (12 inscrits).

Commission Randonnées :

La semaine de randonnées Inter CCR aura lieu en Auvergne du 24 au 30 mai. L'organisation est confiée au comité des retraités de la MAAF (FAAM). Le coût est de 750 € par personne. L'inscription et le paiement se feront, pour la première fois, en ligne sur le site de la FAAM.

Le traditionnel après-midi galette est fixé au 13 janvier.

Commission Social :

Une réunion d'information sur la prévention des risques routiers liés à la consommation d'alcool, de médicaments ou de drogues se tiendra le 14 novembre à l'espace Alizé de la MAIF.

Une conférence est à l'étude sur le thème de la prévention santé avec, si possible, un volet sur la vaccination. Un intervenant a été approché.

Commission Voyages (Inter CCR) :

Le voyage en Namibie au printemps prochain a fait l'objet de 94 inscriptions dont 32 pour le CCR MAIF.

Un court séjour de 3 jours à Albi est en réflexion pour l'an prochain.

Commission Tourisme (CCR MAIF) :

La commission travaille sur les projets suivants :

- Court séjour à Paris avant Noël,
- Court séjour à Lyon fin mars,
- Semaine en Irlande fin juin.

La proposition de croisière en Méditerranée n'a pas rencontré, à ce jour, un vif succès.

Commission Moyens de Gestion et de Communication :

La commission agit dans les domaines suivants :

- Mise en œuvre de la communication du CCR et de ses commissions,
- Maintenance du site internet et enrichissement de son contenu,

- Pilotage du projet relatif au traitement des demandes de subvention,
- Poursuite de l'expérimentation du paiement par carte bancaire.

Commission Assemblée Générale et Escapade après AG :

La prochaine assemblée générale se tiendra à Niort le lundi 8 juin 2026. Elle sera suivie d'un cocktail offert et d'un repas festif avec participation financière.

La destination et le programme détaillé de l'escapade après AG du 9 au 12 juin sont en cours de finalisation. Ils feront l'objet d'une prochaine communication.

7) Questions diverses

Le Président, accompagné du Secrétaire, est allé à la rencontre d'Évelyne Llauros-Barrès, DRH de la MAIF.

Au-delà d'une première prise de contact, l'entrevue avait pour objet d'examiner les conditions dans lesquelles l'information du CCR MAIF, en direction des futurs retraités, pourrait être améliorée.

Dans le prolongement de cette rencontre, des réunions seront prochainement organisées avec deux proches collaborateurs de la DRH.

Les anciens correspondants et délégués départementaux de la MAIF ont récemment créé une association dont l'objet est proche de celui du CCR. Christian Cortes, président de cette nouvelle structure, et le président du CCR se sont récemment rencontrés et ont convenu de rester en relation pour examiner les éventuels axes de synergie et pour apprécier la possibilité ou l'opportunité d'actions communes.

Fait à Niort le 17 novembre 2025

Le président
Bernard Royer

Le secrétaire
Jean-Paul Gachignard

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra en début d'année et sera principalement consacrée à l'arrêté des comptes 2025